

RCS : VANNES Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00414 Numéro SIREN : 528 204 852 Nom ou dénomination : LP CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt 5101

LP CONSEIL

Le 10 DEC 2018

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

2018 B5101

Siège social : 4 impasse de la Croix des Brulons

56140 RUFFIAC

528 204 852 RCS VANNES

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2018**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2017**, s'élevant à **1 362.48 €**, de la manière suivante :

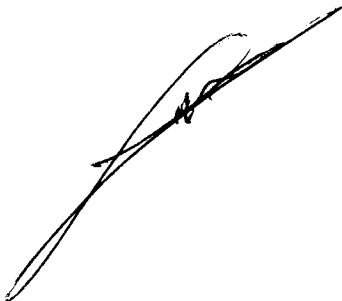
- Une somme de **1 362.48 €**
affectée en totalité au compte "**Autres Réserves**".

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

L'associée unique

LPT DEVELOPPEMENT représentée par

Pascal LANGLAIS



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL LP CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		4 impasse de la Croix des Brulons 56140 RUFFIAC		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 2 8 2 0 4 8 5 2 0 0 0 3 2		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 000	1 953	3 046
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	5 000	1 953	3 046	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 912		12 912
		Autres créances (3)	BZ	CA	311 463		311 463
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	4 007		4 007
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
TOTAL (III)		CJ	CK	328 383		328 383	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	333 383	1 953	331 429	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes
Le 10 DEC 2018

2018 B 5101

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL LP CONSEIL</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	174 590
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 362
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	186 952
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	100 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	100 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 731
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 634
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 110
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	6 000
	TOTAL (IV)	EC	44 477
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	331 429
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44 477
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL LP CONSEIL						Néant ☐ *	
			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF
		services *	FG	27 809	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	27 809	FK		FL
	Production stockée*						FM
	Production immobilisée*						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP
	Autres produits (1) (11)						FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS
	Variation de stock (marchandises)*						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX
	Salaires et traitements*						FY
	Charges sociales (10)						FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA
			- dotations aux provisions*				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
	Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										EURL LP CONSEIL		Néant ☐ *		
												Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	241		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	31 870			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	30 507			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	1 362	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières										HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *										HP	
			- Crédit-bail immobilier										HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										HX		
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD	
	(9)	Dont transferts de charges										A1	205	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										A2	8 317	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6	6 780	obligatoires				A9	1 537	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs			

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS DES SOCIETES COMMERCIALES Articles L 232-21 à L 232-23 du Code de Commerce

janv-13

Réservé au Greffe

Date de saisie :

N° de dépôt :

Déposant (cachet ou nom et adresse) PYRAMIDE CONSEILS Greenopolis - 31 rue Laure Diebold CS 50310 - 69337 Lyon cedex 09 T. 04 72 60 56 56 F. 04 72 60 56 57 SIRET 950 398 313 00060 - APE 6920Z	Numéro RCS : 528 261 852 RCS VANNES Dénomination de la société : LP CONSEIL 4 impasse de la Caix des Brulens 56160 RUFFIAC
Code du compte au Greffe (si titulaire d'un compte) 65,63	Comptes arrêtés au : 31/12/17

Tarif : 45,48 Euros

REÇU LE
13 SEP 2018

GREFFE DU TRIBUNAL
 DE COMMERCE DE VANNES
 le 10/09/18

LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE DEPOSES :

- EN UN EXEMPLAIRE
- CERTIFIES CONFORMES PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE
- DANS LE MOIS QUI SUIT L'APPROBATION DES COMPTES PAR L'ASSEMBLEE

En cas de refus d'approbation des comptes, doivent seulement être déposées dans le même délai deux copies certifiées conformes du P.V. de l'assemblée (ou d'un extrait). Le coût de ce dépôt est dans ce cas de 19,07 €.

	COMPTES ANNUELS			Rapport du Conseil de surveillance	Rapport Pdt du C.A. (1)	Rapport du Pdt du C.S. (1)	Rapport du Commissaire aux Comptes	Rapport du CAC contrôle interne (1)	Résolution d'affectation (2)
	Bilan Actif/passif	Compte de Résultat	Annexe						
SA ou SELAFA de type classique (L232-23 du code de commerce)	*	*	*		*		*	*	*
SA ou SELAFA à Directoire (L232-23 du code de commerce)	*	*	*	*		*	*	*	*
SAS ou SELAS (L232-23 du code de commerce)	*	*	*				*		*
SARL ou SELARL (ou EURL) avec Commissaire aux Comptes (L232-22 du code de commerce)	*	*	*				*		*
SARL ou SELARL (ou EURL) sans Commissaire aux Comptes	~~*~~	~~*~~	~~*~~						~~*~~
SNC avec Commissaire aux Comptes (3) (L232-21 du code de commerce)	*	*	*				*		*
SNC sans commissaire aux Comptes (3) (L232-21 du code de commerce)	*	*	*						*
Sociétés Etrangères (R123-112 du code de commerce)	(4)	(4)	(4)	(4)			(4)		(4)

Groupe de sociétés Dépôt au siège de la société mère (L232-21 du code de commerce)	COMPTES CONSOLIDES			(le cas échéant)	Rapport de gestion du groupe		Rapport du CAC sur la consolidation
	*	*	*		*		*

(1) Rapport sur les procédures de contrôle interne (Article L 225-37 alinéa 6 et article L 225-68 alinéa 7)

(2) Résolution d'affectation du résultat : proposition d'affectation soumise à l'assemblée et résolution d'affectation votée (extrait ou P.V. d'assemblée).

(3) Ne sont soumis à l'obligation de dépôt de leurs comptes annuels que les SNC dont tous les associés sont des SARL ou des SA (ou sont des SNC ou des sociétés en commandite simple dont tous les associés sont des SARL ou des SA)

(4) Les sociétés commerciales dont le siège est situé à l'étranger ayant un établissement en France, doivent déposer 2 exemplaires des documents comptables qu'elles ont établis, fait contrôler et publier dans l'Etat où elles ont leur siège social (dans le délai prévu par la législation de cet état). Ces documents doivent être le cas échéant traduits en français.

PRESENTATION MATERIELLE DES DOCUMENTS :

- Les documents déposés doivent permettre l'identification de la société en mentionnant sur leur première page sa dénomination, sa forme, l'adresse de son siège et son numéro RCS.
- Les couvertures, encarts, pages de garde, intercalaires ainsi que les reliures sont déconseillés de même qu'il convient d'éviter de joindre des documents dont le dépôt n'est pas obligatoire.
- En raison des techniques d'archivage et de reproduction, il est recommandé de veiller à la lisibilité des documents déposés et d'éviter tout document de couleur ainsi que l'usage du recto-verso.
- Il convient de veiller également à ce que les copies déposées ne soient pas coupées en bas de page.